

PREPARATION DU GROUPE CONSULTATIF

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi est conscient que l'accélération de la croissance et le développement de l'économie burundaise dépendra de plus en plus du dynamisme du secteur privé et du rythme de ses investissements. Cet objectif était difficile à atteindre, tant que l'insécurité freinait la croissance et que l'instabilité politique inquiétait les investisseurs. Aujourd'hui la situation sécuritaire s'est considérablement améliorée, les derniers groupes rebelles sont en voie d'intégration dans le système politique et les élections de 2010 démontreront la volonté de tous les mouvements politiques du pays de consolider les institutions démocratiques établies par la constitution de 2005.

La présente Note est organisée de la façon suivante :

- Elle analyse les causes de l'effondrement du secteur privé formel dans les années 1990
- Elle décrit les initiatives prises par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires et favoriser le développement des entreprises privées, grandes et petites. Elle contient les éléments principaux qui seront repris dans le Plan Stratégique national du développement du Secteur Privé.
- Avec le rétablissement de la sécurité, le Gouvernement a la ferme intention de continuer dans cette voie grâce à un ensemble de mesures visant : (i) à accélérer l'amélioration de l'environnement des affaires, (ii) à renforcer le dialogue entre les secteurs public et privé, (iii) à réformer le système financier et (iv) à appuyer les petites entreprises. En outre dans le cadre d'une réforme de la structure et de la gestion des entreprises publiques, il va poursuivre vigoureusement le désengagement de l'Etat du secteur productif, signalant ainsi sa volonté de donner la plus haute priorité au développement du secteur privé.
- C'est dans ce contexte qu'un plan d'actions prioritaires a été préparé qui met l'accent sur la réforme des organisations professionnelles du secteur privé, pour qu'elles aident les entreprises à faire entendre leur voix, à défendre leurs intérêts et à promouvoir des activités communes.

II. IMPACT DE LA CRISE DES ANNEES 1990 SUR LE SECTEUR PRIVE

D'après le document du CSLP¹ définitif, depuis la crise, le Produit Intérieur Brut du Burundi, PIB, a diminué de 3% en moyenne par an, portant à ce jour la baisse cumulée de la production à 30%. Cette régression du PIB a entraîné une réduction du revenu par tête d'habitant jusqu'à \$83 en 2004, alors qu'il était de \$257 en 1986.

¹ Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (septembre 2006).

Le Document précité indique qu'en dehors de l'impact de la guerre, l'économie burundaise se heurte à d'importantes rigidités structurelles, telles qu'une agriculture vivrière dominante mais à très faible productivité, une capacité d'exportation limitée et en nette régression en ce qui concerne son principal produit générateur de devises, le café, ou encore un secteur secondaire au tissu très limité et lourdement handicapé par l'enclavement. L'évolution des investissements constitue également l'autre indicateur visible de la récession économique du pays. Alors que le taux d'investissement annuel se situait en moyenne autour de 15% du PIB au début de la décennie 1990, il a chuté jusqu'à 6% entre 1998 et 2000. Ce recul de l'investissement pendant la période de crise traduit une dynamique de décapitalisation de l'économie burundaise. Il s'explique essentiellement par la réduction de l'aide extérieure qui, par le passé, assurait le financement de l'essentiel des programmes de développement. Cette évolution s'explique également par le conflit qui a entraîné une réticence du secteur privé à investir, mais aussi, dans une certaine mesure, par la pénurie de ressources du secteur public. D'autre part, en raison de la baisse du revenu, la couverture des besoins privés et publics des produits de consommation de base a accaparé une part de plus en plus importante du PIB. On estime qu'aujourd'hui la part du secteur privé dans le PIB reste très faible (moins de 3% y compris les sociétés mixtes).

Les causes de l'effondrement du secteur privé sont multiples. Il y a eu d'abord des actes de vandalisme et des destructions d'usines ou de commerces. Il y a eu aussi la détérioration des grandes infrastructures (énergie, transports). Mais les causes principales ont été l'effondrement de la demande intérieure, puis l'embargo qui a eu des effets négatifs considérables sur un secteur industriel dépendant de l'acquisition de matières premières et d'équipements importés. L'un des exemples les plus spectaculaires de cet effondrement est la situation du secteur textile, notamment de COTEBU, fleuron de l'industrie burundaise avant la crise, cette entreprise a dû cesser ses activités et est en phase d'étude pour la relance de sa production.

Le secteur privé structuré comprend environ 3.000 entreprises, essentiellement des petites et moyennes entreprises qui emploient 37.000 travailleurs et opèrent dans la production agricole et agro-alimentaire, dans l'élevage et la pêche, les BTP, et dans le commerce général d'import/export. Une filière aujourd'hui en pleine expansion est celle des télécommunications.

Le secteur manufacturier occupe une place très modeste. L'Association des Industriels du Burundi dénombre environ 82 entreprises manufacturières, dont 45% sont des sociétés privées burundaises, 28% sont des entreprises étrangères, les 27% restant étant des entreprises publiques ou mixtes. La quasi-totalité de leur production est destinée au marché local.

Le secteur privé informel a mieux résisté à la crise. Il est particulièrement actif dans le commerce de détail (environ 43% des activités du secteur) devant les BTP (30%) et les services (17%). Les 48.000 unités de production informelles emploient 83.000 personnes, deux fois plus que le secteur structuré.

III. MESURES PRISES AU COURS DES QUATRE DERNIERES ANNEES POUR RELANCER LA CROISSANCE DU SECTEUR PRIVE

Au début des années 2000, le secteur privé burundais était exsangue. La reprise a été réelle, mais encore relativement faible : environ 3% par an de 2000 à 2008. Le Gouvernement a cependant fait des efforts significatifs pour relancer le secteur et améliorer le climat des affaires.

Les mesures les plus importantes prises par les Gouvernements de transition, puis par le Gouvernement issu des élections de 2005 ont été des mesures d'ordre général :

- La stabilisation progressive du système politique et le rétablissement de la sécurité.
- Une meilleure gestion économique et financière (politique monétaire saine, libéralisation et stabilisation du système de change, politiques budgétaires ajustant les dépenses publiques aux ressources domestiques et extérieures prévisibles).
- L'initiation de programmes de réhabilitation des infrastructures économiques (routes, énergie, eau).

Le Gouvernement a pris aussi de nombreuses mesures visant plus spécifiquement à promouvoir le développement du secteur privé. L'une des mesures les plus efficaces a été l'apurement des arriérés de l'Etat en 2006 et, depuis cette date, des systèmes et procédures visant à prévenir leur reconstitution (plans de trésorerie et plans d'engagement).

Les autres mesures concernent le cadre juridique de l'action publique et privée. Certes, le Burundi est classé 177ème sur 181 pays sur le plan de l'environnement des affaires², mais au cours des quatre dernières années le Burundi a préparé/adopté des textes législatifs importants visant à améliorer le climat des affaires :

- La réforme du code des marchés publics (date) devrait simplifier la procédure d'approbation des marchés et limiter les possibilités de corruption.
- La réforme du code d'investissements (2008) est conforme aux meilleures pratiques dans ce domaine (protection des investisseurs, libre transferts des capitaux, simplification des procédures).
- Le Gouvernement a initié la révision d'un nouveau code de commerce et d'un code des sociétés ; il a adopté une loi sur la faillite et prépare une loi sur la concurrence.

Des initiatives ont été prises pour réformer le système judiciaire : l'augmentation des moyens mis à la disposition du Tribunal de Commerce lui a permis d'être plus efficace dans le traitement des cas qui lui sont soumis. Un mécanisme d'arbitrage a été créé mais n'est pas encore fonctionnel.

² Doing business report of 2009.

L'une des mesures les plus récentes a été la création d'un cadre de consultation secteur public/ secteur privé. Un décret de 2008 a établi ce cadre dont le but est de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et les entreprises. Ce cadre n'est pas encore opérationnel, mais, en attendant, un cadre moins formel (le groupe sectoriel) semble fonctionner de façon relativement satisfaisante.

Une impulsion nouvelle a été donnée au processus de privatisation. Jusqu'à présent ce sont seulement des entreprises publiques de taille modeste qui ont fait l'objet d'opérations de privatisation. Récemment (en décembre 2008 et en janvier 2009), le Gouvernement a pris la décision de privatiser un secteur clé de l'économie (les stations de lavage et les usines de départage du café) et la plus grande entreprise d'un secteur porteur (ONATEL).

Une mesure importante pour l'avenir de l'économie burundaise et de ses entreprises est l'adhésion du pays à la Communauté d'Afrique de l'Est. Cette adhésion créera des pressions concurrentielles sur le secteur privé burundais, mais elle devrait s'accompagner de l'amélioration d'un certain nombre d'infrastructures régionales (transports notamment) et offrira aux entreprises burundaises de nouvelles opportunités d'exploiter les avantages comparatifs de leur pays.

Le Gouvernement est conscient que toutes ces mesures sont vitales mais insuffisantes. Le cadre légal qui régit la vie des entreprises est en cours de rénovation, mais les décrets d'application ne sont pas encore prêts ou n'ont pas été approuvés. Les principaux acteurs doivent encore être formés ou sensibilisés à la mise en œuvre de ces mesures. L'efficacité du nouveau Code des marchés publics doit être testée. La réforme du Tribunal de Commerce ne représente pas un changement radical dans le fonctionnement de la justice. Un secteur parapublic lourd, endetté et inefficace paralyse encore le développement du secteur privé. Le système bancaire est mal encadré et mal supervisé et ses opérations doivent être modernisées. Dans un pays dominé par le secteur primaire, la micro-finance devrait être l'un des principaux instruments pour le financement du monde rural et du secteur informel ; en fait, la micro-finance est relativement moins développée au Burundi que dans beaucoup d'autres pays du tiers-monde.

IV. UNE VISION POUR L'AVENIR

Le développement du secteur privé dépend d'une série d'initiatives du Gouvernement et des organisations professionnelles du secteur :

A. Initiatives du Gouvernement

Pour accélérer la croissance et stimuler le développement du secteur privé, le Gouvernement compte d'abord sur la poursuite d'une politique économique et financière raisonnable, sur l'approfondissement des réformes de la gestion des finances publiques et sur un vigoureux programme d'investissement dans le développement rural et dans les infrastructures (transports, eau, énergie et télécommunications).

En ce qui concerne les mesures concernant plus spécifiquement le développement du secteur privé, le Gouvernement compte surtout sur la poursuite des initiatives déjà engagées et sur la mise en œuvre effective de réformes adoptées mais pas encore complètement appliquées.

- L'une des plus importantes sera la réforme du secteur café. Décidée en décembre 2008, cette réforme est en bonne voie. Des appels d'offre ont été lancés, qui ont paru intéresser plusieurs entreprises du secteur. Les stations de lavage et les usines de déparchage qui seront privatisées ne représentent encore qu'une part modeste des installations du secteur, mais le Gouvernement espère que le succès de ces premières opérations aura des effets d'entraînement et convaincra les paysans burundais et les investisseurs que l'exploitation et la transformation du café du Burundi sont des activités très rentables.
- Puisque l'ONATEL n'est pas déficitaire, certains estiment que sa privatisation est moins urgente. Le Gouvernement n'est pas de cet avis. Il estime que combinée avec d'importants investissements dans les télécommunications (fibre optique) cette privatisation accélèrera l'expansion et la modernisation d'un secteur en pleine expansion et signalera au monde que le Burundi est totalement engagé en faveur d'une politique de réforme du secteur parapublic et de promotion du secteur privé.
- Bref, le Gouvernement compte sur la réussite de ces deux grandes opérations pour initier un nouveau cycle de réformes. C'est sur le modèle de la restructuration du secteur café qu'il compte relancer la réforme de la filière thé et d'autres filières du secteur agricole. Le SCEP, qui est chargé de superviser les entreprises publiques, a lancé des diagnostics et des audits d'un certain nombre d'autres entreprises. Ces diagnostics serviront de base pour définir un nouveau programme de privatisations.

En ce qui concerne l'environnement des affaires, le Gouvernement fera en sorte que les codes récemment révisés soient adoptés et promulgués et que les décrets d'application soient préparés, adoptés et mis en œuvre. Il veillera aussi au lancement effectif du mécanisme de concertation prévu par le décret de 2008. Enfin, il initiera une réforme substantielle du secteur financier.

- Le code du commerce et le code des sociétés ont été soumis au parlement. Quand ils seront adoptés par le législateur, le Gouvernement finalisera les décrets d'application et les mettra en œuvre.
- La réforme du code des impôts est importante. La mise en œuvre du nouveau code des investissements dépend en partie de l'intégration des incitations fiscales prévues par ce code dans le code des impôts en cours de préparation. Il en est de même de la réforme de la fiscalité sur les petites entreprises. Le Gouvernement souhaite remplacer la taxe forfaitaire et d'autres taxes de moindre importance par une taxe synthétique moins lourde et très simplifiée. Le principe de cette mesure a été accepté. Elle ne sera effective que dans le cadre de la révision du code des impôts.
- Les réformes visant au développement du secteur privé doivent être conduites dans le cadre d'un dialogue approfondi avec les représentants des entreprises. C'est à cette fin qu'en 2008, un décret a créé un cadre de concertation entre le Gouvernement et le secteur

privé. Malheureusement, la mise en œuvre de ce décret n'a pas encore été possible. Elle dépend à la fois d'initiatives du Gouvernement et de la mise en place d'une réforme des organisations professionnelles qui représentent le secteur privé. Les inconvénients de ces retards ont été atténués par le bon fonctionnement d'un groupe sectoriel, moins formel, qui réunit périodiquement les représentants du secteur privé, du Gouvernement et de ses partenaires.

- L'avenir politique et économique du Burundi en général et de son secteur privé en particulier seront désormais forgés dans le contexte de son enclavage dans la Communauté Est Africaine, CAE, à laquelle le pays a adhéré le 1^{er} Juillet 2007. Dorénavant, la vision stratégique du développement du secteur privé burundais devra tenir compte de ce contexte, et plus particulièrement des défis et enjeux du secteur industriel burundais en matière de sa compétitivité par rapport aux industries de la CAE. Cette vision devra également tenir compte des opportunités d'investissements privés³ qui pourront dorénavant cibler un marché de plus de 120 millions d'habitants. Il faudra donc concevoir des mécanismes d'amélioration de la compétitivité du secteur industriel national capable d'exporter vers les pays de la CAE afin de réduire ou d'inverser le déficit structurel actuel de la balance commerciale du Burundi par rapport aux autres pays membres de la CAE, mais également des pays tiers où les produits burundais seront en compétition avec ceux des partenaires de la Communauté.
- En plus de l'amélioration progressive du climat des affaires offert par un Code des Investissements conforme aux meilleures pratiques, le Gouvernement est déterminé à démanteler progressivement les barrières administratives au développement du commerce et des investissements. Ce démantèlement aura comme effet d'améliorer la qualité et d'accélérer l'octroi des services sollicités par les investisseurs auprès de l'Etat ou ses démembrements administratifs tels que l'octroi des permis (notamment de construire), l'accès au foncier,
- Le Gouvernement va entreprendre la révision du code minier, dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à stimuler l'exploration et l'exploitation rapide du potentiel du pays. Il apparaît en effet, que le Burundi dispose d'un potentiel minier substantiel, y compris des réserves de nickel qui sont parmi les plus grandes du monde.
- Contrairement à la situation du secteur bancaire dans beaucoup de pays du tiers-monde, les banques burundaises ne semblent pas menacées par une crise imminente : le pourcentage de prêts non performants est modeste et semble diminuer. Il est vrai que l'encadrement et la supervision des banques sont insuffisants : de mauvaises surprises sont donc encore possibles. Le Gouvernement et la BRB comptent entreprendre une réforme de l'encadrement du secteur bancaire dans les délais les plus brefs.

³ Pour mieux vendre l'image du pays et rassurer nos partenaires, il est recommandé au Gouvernement de procéder à la création de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, APIE, si cela n'a pas encore été fait.

- Les banques burundaises n'ont pas encore entrepris une modernisation systématique de leurs opérations courantes, y compris les systèmes de paiement. Des initiatives sont en cours qui devront être suivies et coordonnées.
- Nombreuses sont déjà les institutions pratiquant la micro-finance. Bien que mal connu, le secteur est en expansion : en 2006 il comprenait 365.000 membres et les crédits accordés dépassaient les 14 milliards de F.Bu, la moyenne des crédits étant 122.000 F.Bu. La plupart des institutions de micro-finance font partie d'un réseau, appuyé par le projet FORCE financé par les Pays Bas.
- Le secteur privé considère que l'accès au crédit est l'un des principaux obstacles au développement des entreprises. De nombreuses institutions ont été créées depuis l'indépendance pour faciliter l'accès des entreprises au crédit, mais les résultats obtenus sont décevants. Une réflexion systématique sur ce problème devrait être engagée conjointement par le Gouvernement, les organisations professionnelles du Burundi et la communauté internationale.

B. Initiatives des Organisations Professionnelles

Jusqu'à présent, les entreprises burundaises ont été représentées par plusieurs organisations professionnelles qui n'avaient pas les moyens de jouer le rôle de conseil aux entreprises et de défense de leurs intérêts qui incombe normalement à de telles organisations.

- La plus ancienne de ces organisations est la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat du Burundi (CCIB). Elle est organisée en sections professionnelles et en représentations provinciales, qui désignent cinq délégués aux Assemblées Générales, lesquelles élisent un Conseil d'administration et un bureau. La crise a beaucoup nui à l'efficacité de la CCIB : tarissement des cotisations et suspension des subventions automatiques de l'Etat. La crise de la CCIB a encouragé plusieurs entreprises à fonder de nouvelles institutions.
- L'une de ces nouvelles formations est l'Association des Industriels du Burundi (AIB). Sa création était justifiée par le désir des industriels de traiter séparément les problèmes spécifiques du secteur industriel, qui nécessite notamment des moyens de financement plus importants que les autres secteurs. L'AIB est dominée par les entreprises publiques et les grandes entreprises privées.
- La création de l'Association des Commerçants du Burundi (ACOBU) s'explique aussi par le désir de ses membres de défendre les intérêts spécifiques de leur secteur. L'ACB regroupe les commerçants, les informe et les conseille et les représente auprès des pouvoirs publics. C'est elle qui a réalisé la Foire commerciale de 2006.
- Le BEN (Bureau Enterprise Network) a été créé par une vingtaine d'entreprises en vue d'améliorer le climat des affaires et le dialogue avec le secteur public. Il a publié un certain nombre d'études sur le crédit bancaire, l'énergie et la fiscalité.
- L'Association des employeurs du Burundi (AEB) regroupe les employeurs du secteur public et privé. Elle dialogue avec les pouvoirs publics et les organisations syndicales et a

contribué à l'apaisement du climat du travail et à l'élaboration de codes et règlements sur le travail.

- Les femmes entrepreneurs, bien que faisant partie de la CCIB et du BEN, ont aussi créé une association professionnelle spécifique – l'Association des Femmes d'Affaires du Burundi (AFAB). Son objectif est de développer l'entreprenariat féminin, de former et d'appuyer ses membres, de rechercher des partenariats et de promouvoir les échanges commerciaux. L'AFAB vient de créer une institution de micro-finance (WISE).

En 2008, avec l'appui de l'Union Européenne (projet ARCANE), cinq organisations professionnelles (CCIB, AIB, ACOBU, BEN et AFAB) ont décidé de créer ensemble la Chambre Fédérale d'Industrie et de Commerce (CFIB), structure faîtière chargée de représenter le secteur privé burundais. Chaque organisation de base garde son identité, mais accepte de participer à une structure représentant les intérêts communs du secteur privé au niveau national et international. Ses statuts ont été adoptés en septembre 2008. Ils prévoient la création de 10 chambres sectorielles (commerçants, industries, agro-business, mines, tourisme et hôtellerie, banques et assurances, BTP, transporteurs, services et nouvelles technologies et artisans). En outre la structure comprend deux chambres transversales : femmes entrepreneurs et provinces.

La nouvelle structure répond bien aux besoins présents et futurs du secteur privé. L'administration comprend que l'amélioration du climat des affaires passe par des réformes conçues avec l'appui des représentants des entreprises. Les opérateurs économiques ont besoin d'un porte-parole fort, capable de trouver des solutions appropriées aux problèmes du secteur privé. Le secteur privé doit développer de nouvelles stratégies, orientées notamment vers des produits à haute valeur ajoutée dont la demande internationale est en hausse. Cependant il faut souligner que la restructuration de la Chambre Fédérale n'est pas achevée et est dans une phase de transition qui devrait aboutir au début de 2010.

Dans ce contexte, le secteur privé souhaite obtenir des appuis pour renforcer la nouvelle Chambre Fédérale de commerce et d'industrie et les 10 chambres sectorielles. Il pense que la prestation de services efficaces induira une adhésion plus forte des opérateurs économiques aux initiatives de la CFIB et des organisations membres. Grâce aux services proposés (information, formation et assistance technique), les opérateurs développeront leurs compétences et leur capacité de relever les défis du développement. **Le renforcement de la structure par l'engagement d'un Secrétaire Exécutif devrait faire avancer rapidement le processus.**

La stratégie proposée repose sur les principes suivants :

- Recentrage de la CFIB et des chambres sectorielles vers des activités de défense et représentation du secteur privé, de circulation de l'information, de formation des opérateurs économiques et d'assistance technique.

- Appui constant par les partenaires du secteur privé, en particulier par le renforcement des capacités d'intervention pour une période de 2 ans, en faveur des entreprises, avec un organe tel que le FOSIP⁴ créée en juillet 2000 et qui a l'avantage d'encore existé.
- Appui des pouvoirs publics burundais via le Ministère du Commerce et de l'Industrie, qui accepte de participer au financement du projet. En particulier appui pour l'élaboration d'un plan stratégique nationale pour le développement du secteur privé.
- Rendre opérationnel le cadre de dialogue entre le secteur public et le secteur privé, notamment au niveau des phases préparatoires des textes réglementaires et stratégie divers visant le secteur de l'économie en général.
- Soutien de la délégation de la Commission Européenne via le projet ARCANE (qui a accompagné la réforme de la CFIB), ou sous d'autres formes.

Les activités proposées seraient les suivantes :

- Constituer des données de base des organisations membres de la CFIB et des membres de ces associations.
- Améliorer les capacités des dirigeants de la CFIB et des associations par des formations.
- Améliorer les infrastructures de la CFIB pour améliorer l'accueil des visiteurs et les conditions de travail.
- Améliorer les infrastructures de télécommunication de la CFIB, notamment sa connexion au câble fibre optique régional.
- Améliorer les procédures internes de gouvernance et de gestion.
- Faciliter l'ouverture de la CFIB vers des chambres similaires de la sous-région ou d'autres régions du monde.
- Redynamiser le centre d'arbitrage, structure associative intégrée à la CFIB.

Selon les résultats obtenus, les activités s'orienteront :

- vers la diffusion des informations concernant le développement du secteur privé ;
- vers la mise en place d'un dispositif de formation continue pour les opérateurs économiques, notamment les PME ;
- vers la réalisation d'expertises d'unités industrielles, des travaux de consultance et des plaidoyers en faveur du secteur privé auprès des autorités et de la population ;
- vers la mise en relation des opérateurs économiques avec des partenaires étrangers ;
- vers l'accompagnement des projets des jeunes entrepreneurs (incubateur) ;

⁴ Le Fonds de Soutien à l'Investissement Privé

- vers une relance des centres de négoce à l'intérieur du pays et leur interconnexion avec les chambres sectorielles et les opérateurs économiques ;
- enfin, vers d'autres activités comme la pérennisation d'une foire commerciale, un plaidoyer pour une diminution des charges et taxes, pour l'accès à des financements à moyen et long terme et pour la participation à des discussions stratégiques sur le développement économique du pays.

V. UN PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

La matrice ci-jointe décrit les mesures que la CFIB et les organisations professionnelles du Burundi souhaitent proposer à leurs partenaires nationaux et internationaux.

Résultats globaux attendus	Résultats spécifiques attendus	Actions prioritaires à mener	Ressources indicatives en millions US		
			Ressources nécessaires	Ressources engagées	Ressources à rechercher
A Le Secteur Privé Burundais contribue pleinement au développement économique durable du pays, condition nécessaire à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la réconciliation et la paix					
Amener la nouvelle CFCIB a remplir pleinement son rôle d'organisation professionnelle faitière du secteur privé pour permettre à ce dernier d'accroître ses capacités d'adaptation aux opportunités et changements économiques induits par la mondialisation et l'intégration régionale	1. La CFCIB améliore son fonctionnement interne (compétence des cadres, accueil des membres, gestion démocratique etc.) et ses relations avec les organisations intermédiaires des pays de la sous région (East African Community) et des Bailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> • . La constitution des données de base des organisations membres de la CFCIB et des membres de ces associations membres, • L'améliorer les capacités des membres dirigeants de la CFCIB et des associations membres par des formations, de l'expertise et une assistance technique continue par une CCI européenne. • L'amélioration des infrastructures de la CFCIB pour améliorer l'accueil des visiteurs et les conditions de travail • L'amélioration des infrastructures de télécommunication de la CFCIB et en particulier sa connexion au câble fibre optique régional. • L'améliorer les procédures internes de gouvernance et de gestion, • L'ouverture de la CFCIB vers les Chambres similaires de la sous région ou vers celle d'autres régions du monde • La redynamisation du centre d'arbitrage, structure associative intégrée à la CFCIB 	2 millions de USD	0	2 millions de USD
Résultats globaux attendus	Résultats spécifiques attendus	Actions prioritaires à mener	Ressources indicatives en millions US		

			Ressources nécessaires	Ressources engagées	Ressources à rechercher
Amener la nouvelle CFCIB à remplir pleinement son rôle d'organisation professionnelle faîtière du secteur privé pour permettre à ce dernier d'accroître ses capacités d'adaptation aux opportunités et changements économiques induits par la mondialisation et l'intégration régionale	2. La CFCIB preste des services de qualité en réponse aux attentes et besoins des opérateurs économiques burundais.	<ul style="list-style-type: none"> La diffusion des informations de tout ordre concernant le développement du secteur privé 	1,7 millions USD	0,2 millions USD	1,5 millions de USD
		<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un dispositif de formation continu pour les opérateurs économiques et en particulier les petites et moyennes entreprises. 			
		<ul style="list-style-type: none"> La réalisation d'expertise d'unités industrielles, d'autres travaux de consultance et la réalisation de plaidoyers en faveur du secteur privé au Burundi vis-à-vis des autorités et vis-à-vis de la population burundaise 			
		<ul style="list-style-type: none"> La mise en relation des opérateurs économiques burundais avec des partenaires étrangers. 			
		<ul style="list-style-type: none"> L'accompagnement des projets des jeunes entrepreneurs et un appui à la recherche de financements (incubateur de jeunes entrepreneurs) 			
		<ul style="list-style-type: none"> Une relance des centres de négoce à l'intérieur du pays et leur interconnexion avec les chambres sectorielles provinciales et les opérateurs économiques de niveau national. 			
		<ul style="list-style-type: none"> Diverses autres activités comme la pérennisation d'une foire commerciale, plaidoyer sur la diminution des charges et taxes, le plaidoyer pour la mise à disposition de financements moyens et long terme en faveur du développement du secteur privé, la participation à des discussions stratégiques sur le développement économique du pays etc. 			
Résultats globaux attendus	Résultats spécifiques attendus	Actions prioritaires à mener	Ressources indicatives en millions US		
			Ressources nécessaires	Ressources engagées	Ressources à rechercher
B : le secteur privé dispose des ressources à moyen et long terme pour son développement					

Le secteur privé a à sa disposition des mécanismes de financement adaptés	Un mécanisme de financement approprié du secteur privé est piloté par les banques commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme financier d'appui au démarrage des entreprises ou relance du FOSIP⁵, après analyse de son fonctionnement depuis ces dernières années (5 Mo pour 2 ans) 	Environ 30 millions de USD sur la période 2011-2015	0	Environ 30 millions de USD sur la période 2011-2015
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mécanismes de prêts bonifiés et sécurisés en faveur du secteur privé 			
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme d'expertise pour analyser la rentabilité économique et financière des projets émanant des opérateurs économiques nationaux 			
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mécanismes favorisant les joint ventures entre opérateurs économiques nationaux et partenaires de la sous région ou internationaux. 			

⁵ Le Fonds de Soutien à l'Investissement Privé